

AUTUN (Saône-et-Loire)

Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'aménagement et de programmation
Evaluation des contraintes d'archéologie préventive



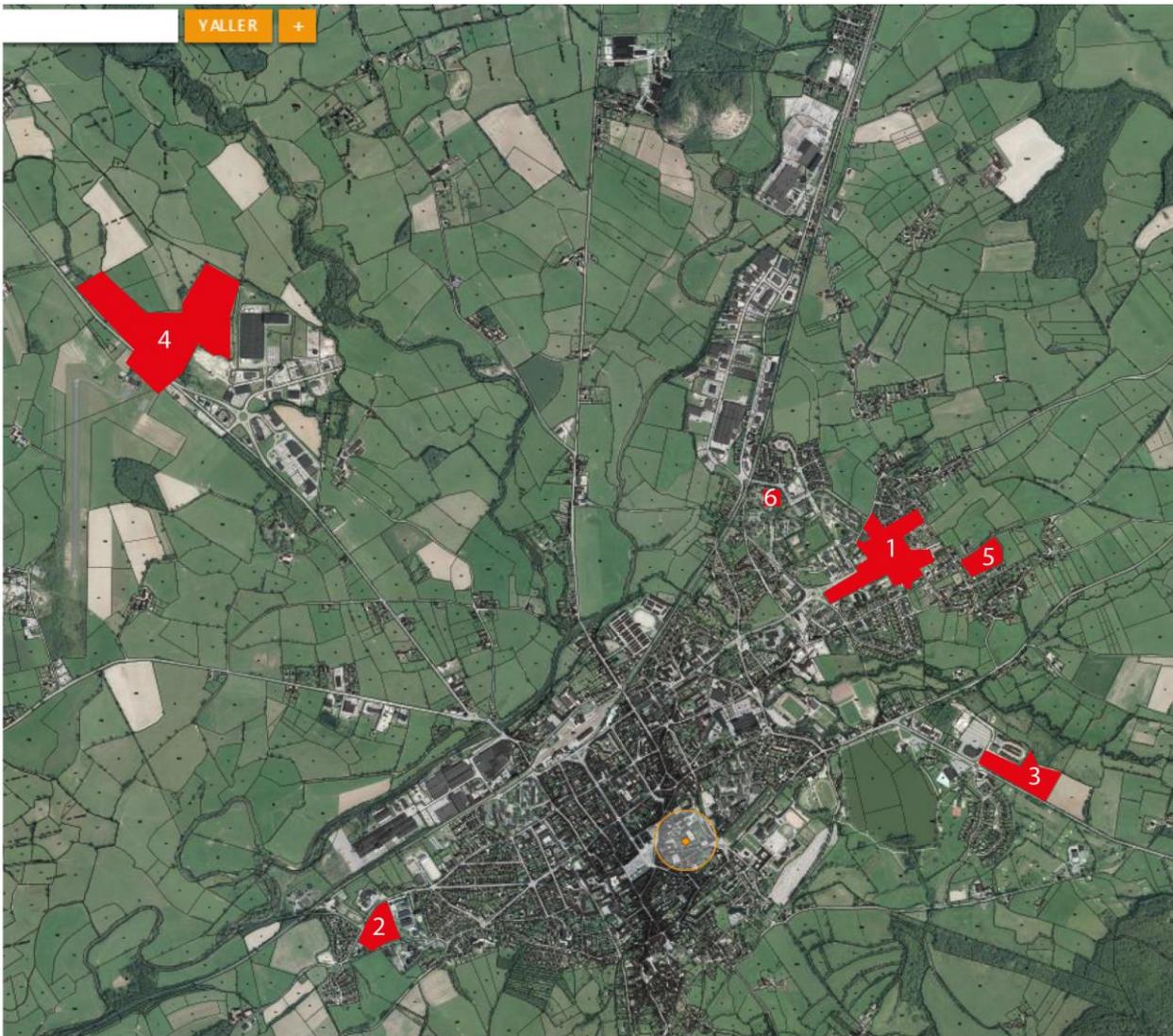
Yannick LABAUNE

21 janvier 2015

Autun : **Service Archéologique de la Ville d'Autun**

Cliché couverture :

Sondages archéologiques préliminaires avant aménagement urbain, dans le quartier de Saint-Pantaléon, à proximité du prieuré Saint-Martin. Cliché G. Charleux, Service archéologique d'Autun.



Orientation d'aménagement et d'orientation (OAP). Révision générale du PLU prescrite par délibération du 10/12/2010.

1 : OAP «Tuilerie» ; 2 : OAP «A. Malraux» ; 3 : OAP «Pont-l'Evêque» ; 4 : OAP «Bellevue» ; 5 : OAP «Saint-Pierre» ; 6. OAP «La Noue».

1. OAP « La Tuilerie »

Zone archéologiquement très sensible en totalité.

Diagnostic(s) archéologique(s) à prévoir sur tout ou partie de l'espace promis à l'aménagement dans l'emprise de l'OAP « La Tuilerie ».

Une **Demande Volontaire de Diagnostic** par la collectivité sur la totalité de l'emprise serait bienvenue pour lever en amont l'hypothèque archéologique et prévoir le cas échéant les suites à donner (aménagement des projets en fonction d'éventuelles zones archéologiquement sensibles, fouille...).

Pour mémoire une prescription de diagnostic avait été émise préalablement au projet Schiever approximativement sur cette emprise, annexe 1.

Vestiges attendus :

Antiquité : secteur funéraire (tombes, cercueils en plomb)

Moyen-Age : environnement immédiat des abbayes de Saint-Martin et de Saint-Symphorien.

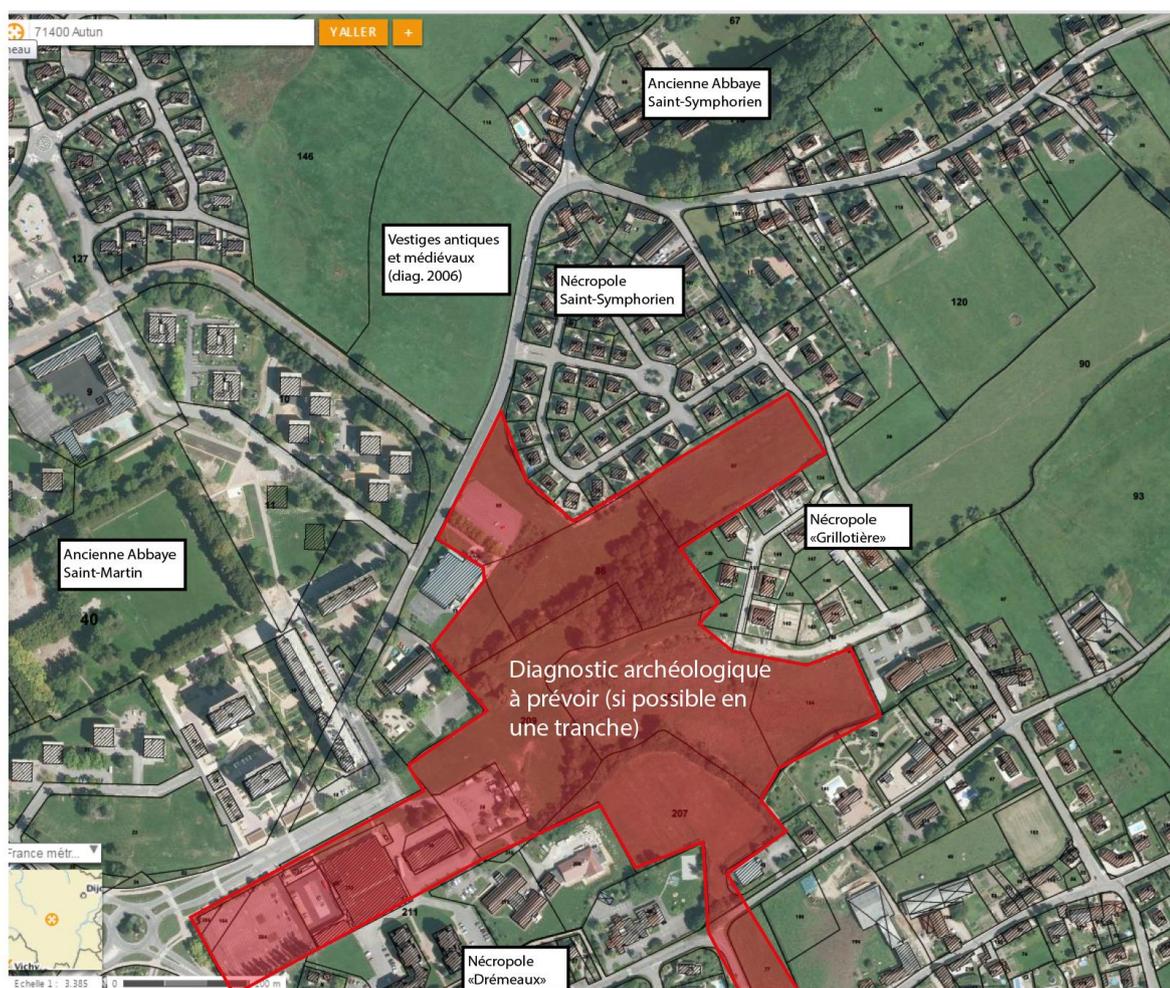


Fig. 1. En rouge, emprise de l'OAP «La Tuilerie» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune

2. OAP « André Malraux »

RAS : hypothèque archéologique levée.

Diagnostic archéologique réalisé par le service archéologique d'Autun en décembre 2013, qui ne nécessite aucune suite.

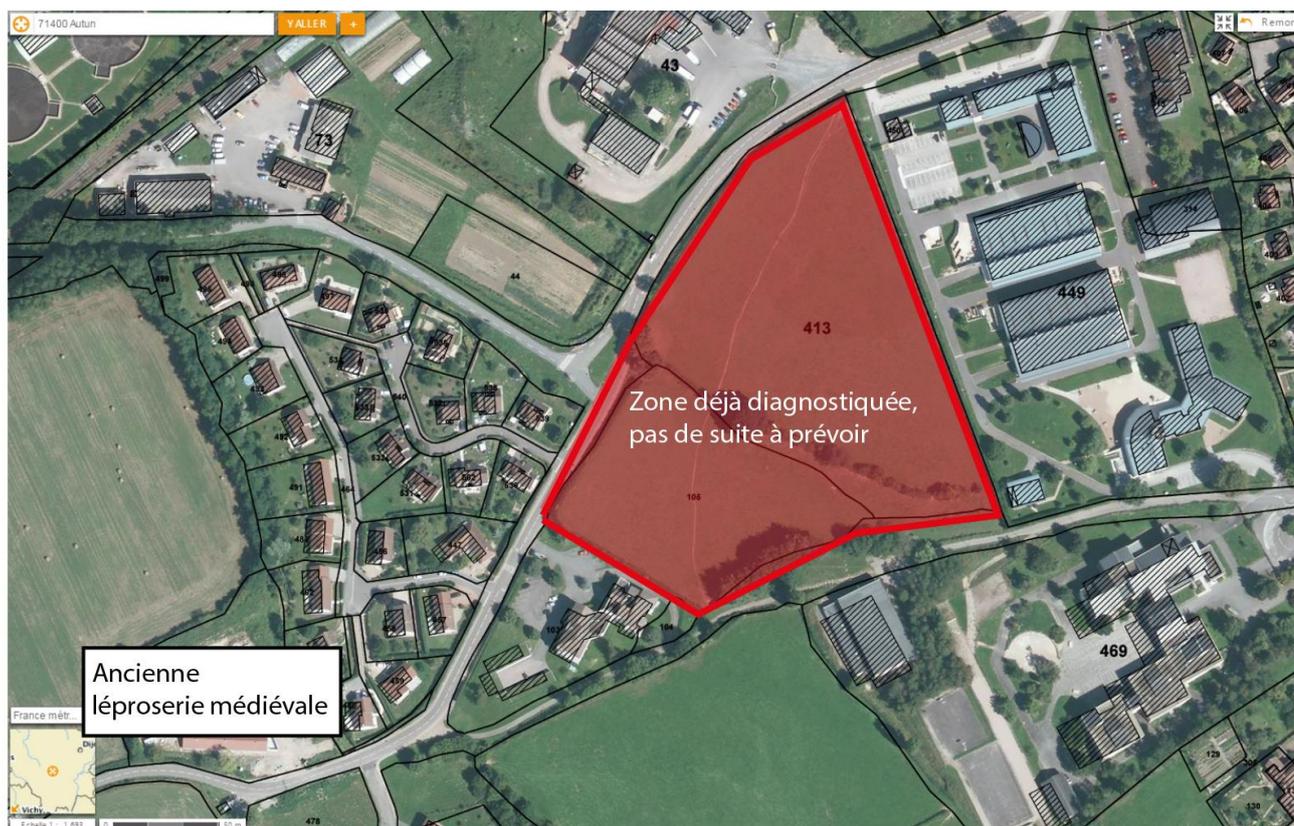


Fig. 2. En rouge, emprise de l'OAP «André Malraux» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune.

3. OAP « Pont-l'Evêque »

RAS : hypothèque archéologique levée.

Diagnostic archéologique réalisé en 2003 suivi d'une fouille en 2004 sur l'intégralité des parcelles de l'OAP « Pont-l'Evêque » telles que définies.

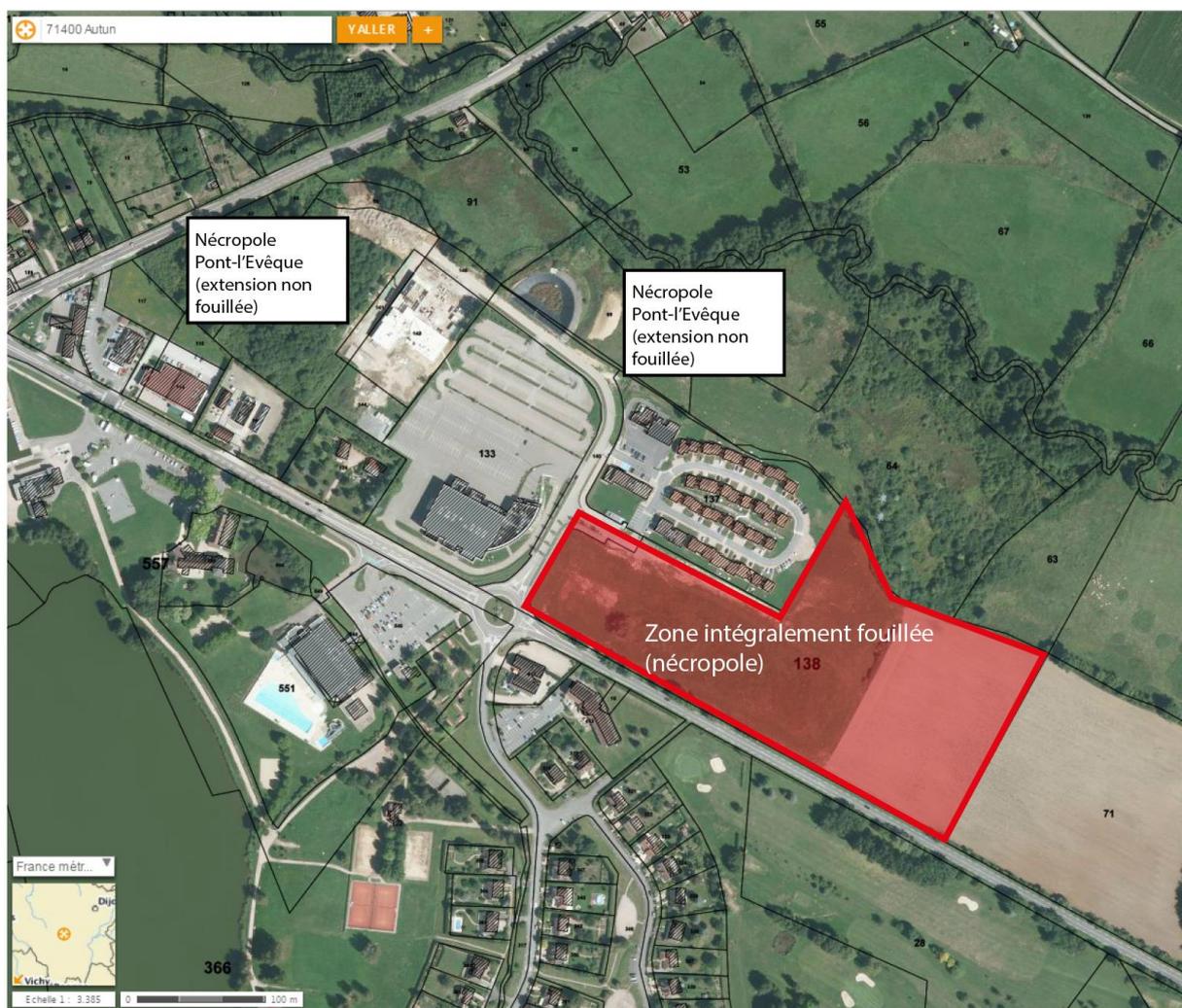


Fig. 3. En rouge, emprise de l'OAP «Pont l'Evêque» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune.

4. OAP « Bellevue »

Hypothèque archéologique **en partie levée**.

RAS : hypothèque archéologique levée pour les **parcelles A35, 36, 37 (cadastre 2011)** : diagnostic archéologique réalisé par le service archéologique d'Autun en novembre 2011 qui a mis en évidence quelques vestiges du premier Age du Fer et de l'époque romaine, ne nécessitant aucune suite.

Diagnostic à prévoir sur les **parcelles A28, 34, 211, 291, 394, 396, 398**

Vestiges attendus :

Pré-protohistoire : occupation de vallée (habitat)

Antiquité : établissement rural

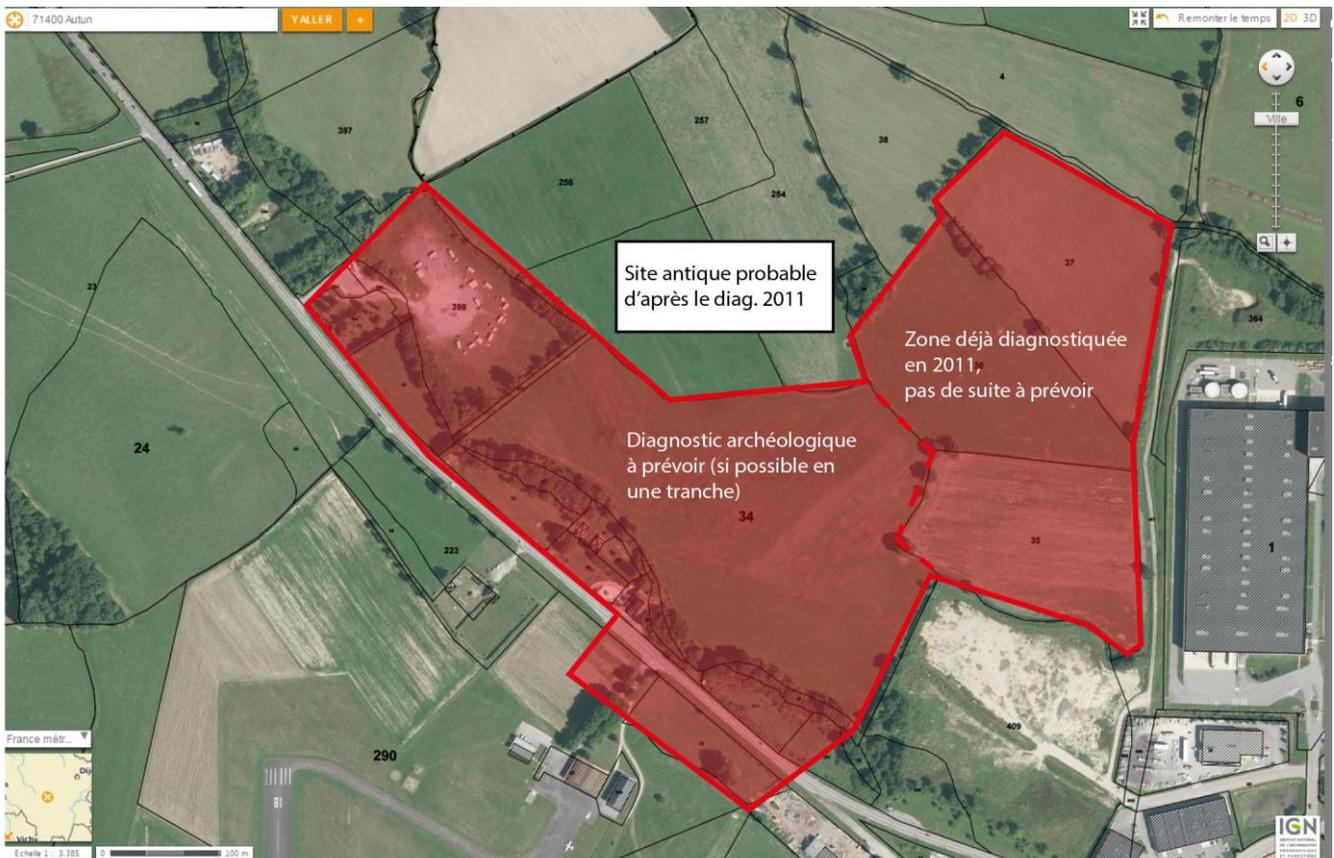


Fig. 4. En rouge, emprise de l'OAP «Bellevue» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune.

5. OAP « Saint-Pierre »

Zone archéologiquement sensible

Diagnostic(s) archéologique(s) à prévoir compte tenu de la superficie importante des parcelles à lotir et de la présence proche de l'église Saint-Pierre et de son cimetière paléochrétien fréquenté depuis le IV^e siècle.

Vestiges attendus :

Antiquité : secteur funéraire (tombes, sarcophages, mausolées)

Moyen-Age / moderne : secteur funéraire et zone d'extraction d'argile (tuilerie)

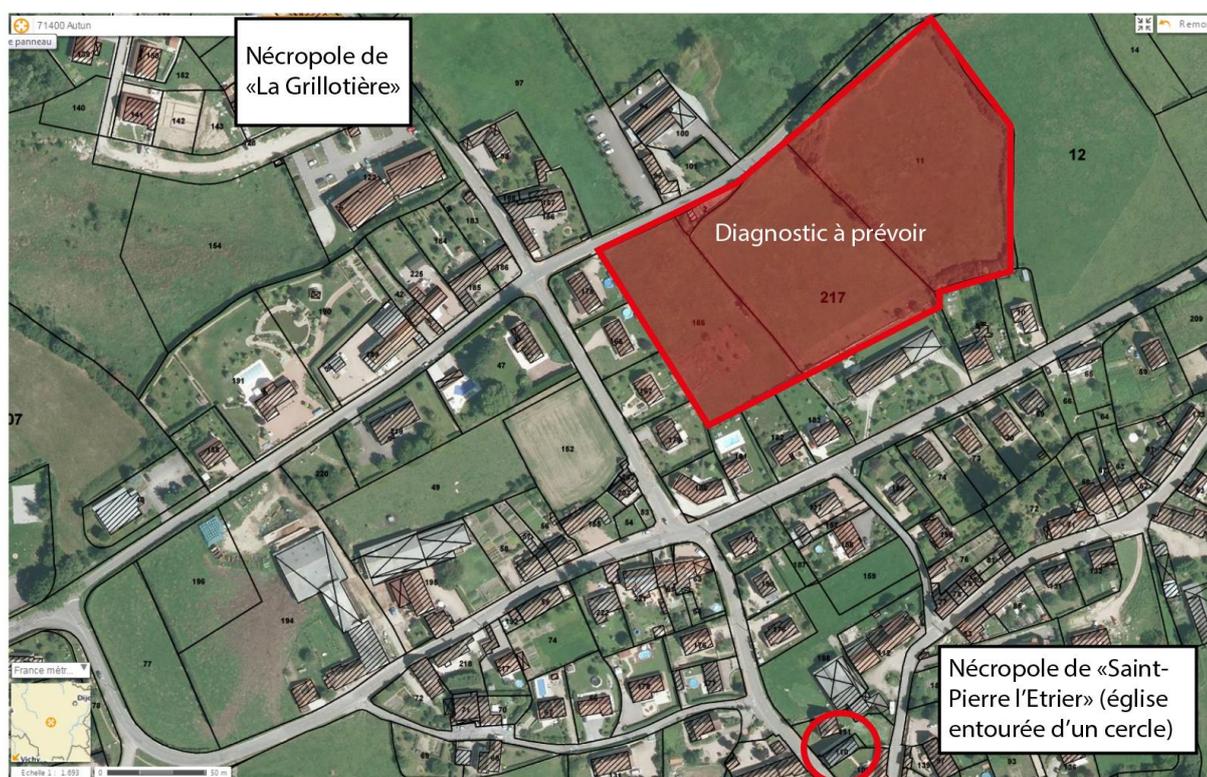


Fig. 5. En rouge, emprise de l'OAP «Saint-Pierre» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune.

6. OAP « La Noux »

Zone archéologiquement **peu sensible** (espace en partie impacté par les constructions des HLM dans les années 1960, démolis depuis).

Diagnostic préalable et/ou simple suivi des travaux (en fonction du projet) sont toutefois à prévoir par le service archéologique.

Vestiges attendus :

Antiquité : établissement rural de type *villa* qui paraît précéder l'établissement de l'abbaye Saint-Martin

Moyen-Age / moderne : environnement immédiat de l'abbaye Saint-Martin

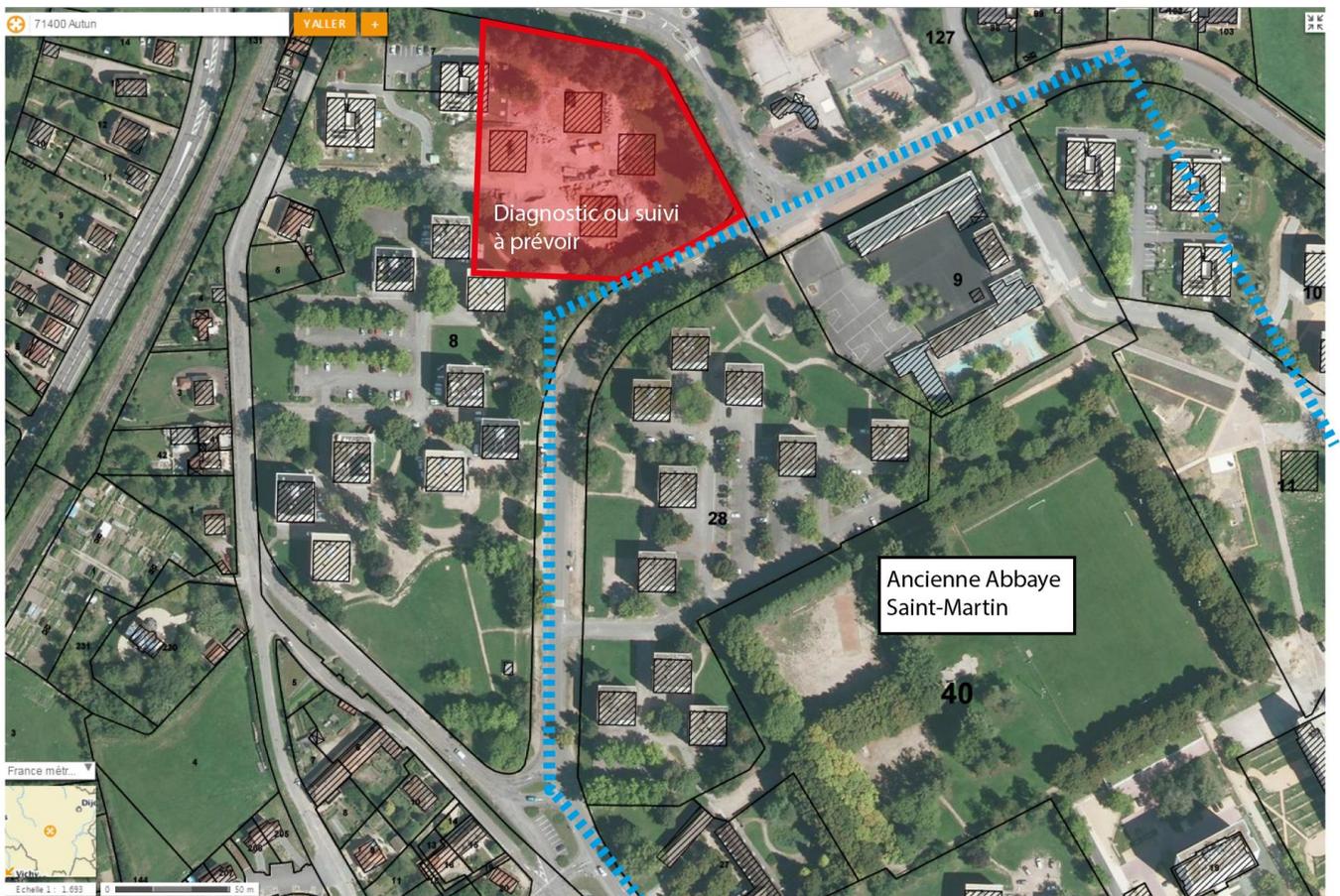


Fig. 6. En rouge, emprise de l'OAP «La Noux» et environnement archéologique simplifié. DAO Y. Labaune.

Annexe 1.

Prescription de diagnostic anticipé 2011/234 du 6 octobre 2011 à Autun Saint-Pantaléon « avenue de la République » sur une superficie totale de 81 722 m² qui correspond approximativement à l'OAP « Tuilerie ».

Ce diagnostic n'a pas encore été réalisé suite à l'abandon du projet « groupe Schiever » à l'origine de la prescription.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bourgogne

Arrêté n° : 2011/ **234**
Portant : modification de l'arrêté n° 2011/164 du 20 juillet 2011 portant prescription de diagnostic archéologique
plans

La préfète de la région Bourgogne
préfète de la Côte-d'Or
officier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

SRA/LD/JP/2011/ **1610**

VU le Code du patrimoine ;

VU l'arrêté de la préfète de la région Bourgogne n° 11-121 BAG du 21 septembre 2011 portant délégation de signature à M. Bruno Chauffert-Yvart, Directeur régional des affaires culturelles, et l'arrêté de subdélégation de signature du Directeur régional des affaires culturelles n° 2011-05 du 26 septembre 2011 ;

VU la demande anticipée de réalisation de diagnostic archéologique (projet de rénovation urbaine ou PRU - aménagement d'un secteur commercial), déposée par la Ville d'Autun pour le terrain situé avenue de la République à Saint-Pantaléon, sur la commune d'AUTUN (71), cadastré 467 BP 34, 209p, 207p, 85p, 210, 35, 204, 86p, 155, 205, 233, 211p, 232, 154, 164, 13p ; reçue le 30 juin 2011 ;

VU l'arrêté n° 2011/164 du 20 juillet 2011 portant prescription d'un diagnostic archéologique préventif sur la commune d'AUTUN (71), avenue de la République à Saint-Pantaléon (projet de rénovation urbaine ou PRU - aménagement d'un secteur commercial) ;

CONSIDÉRANT le courrier du 19 septembre 2011 envoyé par la Ville d'Autun, aménageur du projet susvisé, demandant la réalisation du diagnostic susvisé selon deux phases et redéfinissant le périmètre du projet ; reçu le 3 octobre 2011 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1er de l'arrêté n° 2011/164 du 20 juillet 2011 susvisé est modifié comme suit :

région : Bourgogne
département : Saône-et-Loire
commune : Autun (Saint-Pantaléon)
lieu-dit/adresse : avenue de la République
références cadastrales : voir plan annexé
coord. Lambert II étendu : x = 750601 y = 2220079
coord. Lambert 93 : x = 800041 y = 6652329
statut au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement : Néant
aménageur : Ville d'Autun (Direction cohésion sociale urbaine), Hôtel de Ville,
BP 133 – 71403 Autun cedex
propriétaire(s) des terrains : à préciser au moment du diagnostic par l'aménageur

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

L'emprise totale de ce diagnostic (= surface globale projet), d'une superficie de **81722 m²** telle que donnée par la Ville d'Autun, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

A la demande de l'aménageur, le diagnostic sera réalisé en deux tranches (cf plan annexé) :

- tranche 1 : 66350 m²
- tranche 2 : 15372 m².

Le diagnostic archéologique de la tranche 2 sera réalisé après démolition des bâtiments et aménagements existants.

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté n° 2011/164 du 20 juillet 2011 susvisé est modifié comme suit :

Le diagnostic doit, dans une même opération, répondre à deux objectifs : détection et caractérisation des vestiges archéologiques. Les éléments de caractérisation du site comportent notamment : son emprise, sa nature, sa datation, son état de conservation, sa profondeur d'enfouissement et son potentiel environnemental, ceci pour chaque phase d'occupation repérée.

Le projet de diagnostic élaboré par le service archéologique de la Ville d'Autun pour répondre à ces objectifs comprendra :

- la durée de l'opération (terrain et étude) ;
- la composition de l'encadrement de l'équipe (nature et compétences) ;
- les moyens mécaniques ;
- les moyens spécifiques (spécialistes éventuels...) ;
- ainsi que toute proposition de techniques ou de méthodes aptes à répondre aux objectifs.

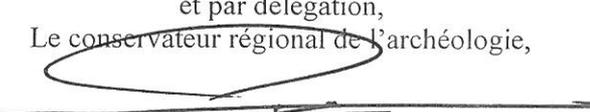
Chacune des tranches du diagnostic donnera lieu à la remise d'un rapport, établi par le service archéologique de la Ville d'Autun en 5 exemplaires reliés dont au moins deux comporteront des photographies de type argentique. Le service archéologique de la Ville d'Autun prévoira en outre autant d'exemplaires supplémentaires que de propriétaires fonciers, en cas de prélèvement de mobilier archéologique.

Article 3 : Les autres termes de l'arrêté n° 2011/164 du 20 juillet 2011 susvisé restent inchangés.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville d'Autun et au service archéologique de la Ville d'Autun.

Fait à Dijon, le 06 OCT. 2011

Pour la préfète de la région Bourgogne
et par délégation,
Pour le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
Le conservateur régional de l'archéologie,


Michel PRESTREAU

Destinataires :

Ville d'Autun, Direction Cohésion sociale urbaine, BP 133, 71403 AUTUN Cedex,
à l'attention de M. François BOLLOTTE

Centre d'Archéologie et du Patrimoine A. Rebourg, 5 rue Bouteiller, 71400 AUTUN,
à l'attention de M. Yannick LABAUNE

Copie pour information à : Ville d'Autun, Direction de l'Urbanisme et des Affaires Juridiques, BP 133 – 71403 Autun cedex

ST PANTALEON

Secteur commercial

Périmètre diagnostic archéologique

Bâtiments à démolir

